

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL71

présenté par

M. Orphelin, Mme Cariou, Mme Forteza et Mme Bagarry

-----

### ARTICLE 5 SEXIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le droit de veto octroyé aux maires sur les projets éoliens de leur territoire, tel qu'introduit par le Sénat.